

Compte administratif 2015

Notice explicative de synthèse

Budget principal assainissement collectif

En application de l'article 107 de la loi n°2015-990 du 6 août 2015, dite « loi NOTRe » la présente notice explicative est annexée au Compte administratif 2016.

Le Compte administratif est un document comptable reprenant toutes les dépenses et recettes de la collectivité. Ce constat est mené sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Le Compte Administratif de la collectivité (ordonnateur), et le Compte de Gestion tenue en Trésorerie (payeur) doivent être en concordance. Le projet de Compte Administratif a fait l'objet d'un débat avant son adoption.

SECTION D'EXPLOITATION 2015 :

Le total des dépenses réalisées s'élève à 2.976.885,58€, tandis que celui des recettes réalisées s'établit à 3.296.823,02 € (hors excédent reporté de l'exercice antérieur).

L'année 2015 présente un solde excédentaire de 319.937,44€, relativement faible en raison d'un reversement plus faible qu'attendu des redevances d'assainissement collectif (recette perçue par la facture d'eau).

Il n'est pas constaté d'augmentation importante des charges de fonctionnement technique et de personnel.

Compte tenu de l'excédent antérieur à 2015 (2.750.215,73€), l'excédent cumulé d'exploitation 2015, avant affectation du résultat (voir ci-après), est de 3.070.153,17€.

SECTION D'INVESTISSEMENT 2015 :

Le total des dépenses réalisées s'élève à 3.145.147,06€, tandis que celui des recettes d'établit à 1.798.491,45€.

L'année 2015 proprement dite présente donc un solde déficitaire de 1.346.655,61€.

Compte tenu d'un excédent antérieur reporté à hauteur de 401.257,81€, le déficit cumulé d'investissement 2015, avant affectation du résultat, est de 945.397,80€.

Le bilan de 2015 intègre les dépenses et recettes 2015 « restant à réaliser » (RAR) en 2016.

Le montant des dépenses en « **RAR dépenses** » 2016 s'élève à **1.298.330,93€**. Ce montant est principalement constitué par les travaux de construction de la station d'épuration à Saint Germain de la Grange.

Le montant des recettes en « **RAR recettes** » 2015 s'élève à **30.292,00€**.

AFFECTATION DU RESULTAT 2016 :

Le déficit d'investissement 2015, y compris les restes à réaliser, est couvert lors du Budget Primitif par l'affectation d'une partie du résultat excédentaire cumulé d'exploitation 2015.

Compte tenu de ce bilan, la collectivité décide d'affecter 2.213.436,73€ (égale au déficit cumulé 2015 additionné des « RAR ») à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

L'excédent reporté en recette d'exploitation 2016 en section d'investissement est donc de 856.716,44€.

Ce bilan reflète une année 2015 qui a vu des dépenses d'exploitation maîtrisées, dans un contexte de stagnation des recettes. En investissement, le déficit est issu du décalage dans le temps entre les dépenses d'investissement et l'encaissement des subventions pour l'opération de reconstruction de la station d'épuration de Saint Germain de la Grange.